RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Rapport annuel d'accessibilité 2025

N° 019.11.2026

Rapporteur :
Myriam DUPIAS

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 10 novembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Fanny PARIS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-019112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Au cours de la séance de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du 2 novembre 2026, le rapport annuel de l'année 2025 a été arrêté.

En application de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales, celui-ci doit être présenté en Conseil municipal.

Ce rapport mentionne l'accessibilité des bâtiments, de la voirie et des espaces publics. Il fait état des réalisations de l'année 2025 en étude et travaux, du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) et des perspectives pour l'année 2026 à savoir :

- la poursuite de la mise en accessibilité de l'espace public initialement inscrits dans le PAVE,
- des actions pour encourager la mise en accessibilité des bâtiments communaux et des commerces.

Ce rapport sera adressé au représentant de l'État.

Après présentation par madame Myriam DUPIAS, le conseil municipal a pris acte du rapport annuel d'accessibilité 2025.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 novembre 2026

Le maire

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-019112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation